

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2407

30 septembre 2013

### SOMMAIRE

<b>Adon S.A.</b> .....	<b>115516</b>	<b>Gambit S.à r.l.</b> .....	<b>115531</b>
<b>Adrenova S.A.</b> .....	<b>115517</b>	<b>Gazoon Sàrl</b> .....	<b>115530</b>
<b>AG-NET Luxembourg</b> .....	<b>115536</b>	<b>Gottex Management S.A., SICAR</b> .....	<b>115530</b>
<b>An der Klaus S.A.</b> .....	<b>115536</b>	<b>Grosvenor Hexagone S.à r.l.</b> .....	<b>115531</b>
<b>Angela &amp; Antoine S.à r.l.</b> .....	<b>115536</b>	<b>GRUPO FREDERIC CHAMMAS, S.à r.l.</b>	
<b>Aquality S.à r.l.</b> .....	<b>115517</b>	<b>Spf</b> .....	<b>115531</b>
<b>Avila 2 SA</b> .....	<b>115536</b>	<b>Havana Club Know-How S.à r.l.</b> .....	<b>115531</b>
<b>Bevo S. à r.l.</b> .....	<b>115536</b>	<b>High Field Luxembourg S.A.</b> .....	<b>115493</b>
<b>Bolea Capital Gestion S.à r.l.</b> .....	<b>115535</b>	<b>Howe Street Vancouver (Luxembourg)</b>	
<b>Cicade S.C.P.</b> .....	<b>115534</b>	<b>Holding S.à r.l.</b> .....	<b>115530</b>
<b>Consepio S.A. SPF</b> .....	<b>115535</b>	<b>HSBC Global Investment Funds</b> .....	<b>115491</b>
<b>Constance Holding S.A. SPF</b> .....	<b>115531</b>	<b>IM Properties (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>115493</b>
<b>Continental Investment Holding</b> .....	<b>115535</b>	<b>ING Direct</b> .....	<b>115492</b>
<b>D&amp;L Immo S.C.l.</b> .....	<b>115532</b>	<b>INTERGIN Spf S.A.</b> .....	<b>115491</b>
<b>Domaine Paradisu S.A.</b> .....	<b>115535</b>	<b>International Ventures Corporation S.A.</b>	
<b>ECOTRANS Luxembourg S.A.</b> .....	<b>115528</b>	.....	<b>115492</b>
<b>Egon Diamond S.à r.l.</b> .....	<b>115532</b>	<b>Isaac Management S.à r.l. &amp; Partners</b>	
<b>EMS Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>115490</b>	<b>S.C.A.</b> .....	<b>115490</b>
<b>Enerdeal S.A.</b> .....	<b>115528</b>	<b>Janac Investors S.à r.l.</b> .....	<b>115492</b>
<b>EQT Mezzanine SSP S.à r.l.</b> .....	<b>115534</b>	<b>KAG Investments Fund SICAV-FIS</b> .....	<b>115529</b>
<b>Euro Asia Investment SA</b> .....	<b>115528</b>	<b>Open Assessment Technologies S.A.</b> .....	<b>115510</b>
<b>Europa Wanda S.à r.l.</b> .....	<b>115532</b>	<b>Outback S.A.</b> .....	<b>115516</b>
<b>F.C. Yellow Boys Weiler-la-Tour a.s.b.l.</b>		<b>PhotoTechLuxco 1 S.A.</b> .....	<b>115516</b>
.....	<b>115533</b>	<b>PhotoTechLuxco 2 S.A.</b> .....	<b>115502</b>
<b>Fedi S.A.</b> .....	<b>115528</b>	<b>Pocanto S.A.</b> .....	<b>115509</b>
<b>Fifth Ave Participations, S.à r.l.</b> .....	<b>115529</b>	<b>Pouso Alegre Investments S.à r.l.</b> .....	<b>115503</b>
<b>Financière Forêt S.à r.l.</b> .....	<b>115534</b>	<b>Promontory Financial Group Canada</b> ...	<b>115510</b>
<b>Finplat S.A.</b> .....	<b>115529</b>	<b>Prospector New Building S.à r.l.</b> .....	<b>115516</b>
<b>Fitness Project S.A.</b> .....	<b>115529</b>	<b>Ravara S.A.</b> .....	<b>115493</b>
<b>FMS Services S.A.</b> .....	<b>115529</b>	<b>REComm Sàrl Stuttgart LS54 SCS</b> .....	<b>115494</b>
<b>F.P.T. Holding S.A.</b> .....	<b>115533</b>	<b>Redfields S.à r.l.</b> .....	<b>115494</b>
<b>Fusion Funding Luxembourg S.à r.l.</b> ....	<b>115533</b>	<b>Rosewood Investments S.A.</b> .....	<b>115494</b>
<b>Future Group Holdings S.A., SPF</b> .....	<b>115530</b>		
<b>Future Management Holdings S.A., SPF</b>			
.....	<b>115530</b>		

**EMS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 158.728.954,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 141.255.

—  
EXTRAIT

La résolution suivante a été adoptée par l'associé unique en date du 30 juin 2013:

1. Avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2012, la démission de Monsieur Krishan Dahoe, de son mandat de gérant de catégorie A de la société, a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013113930/15.

(130138099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

---

**Isaac Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.442.

—  
L'an deux mille treize, le vingt-neuf juillet,

Le soussigné Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

déclare et constate que:

Lors de la rédaction de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Isaac Management S.à r.l. & Partners S.C.A. (ci-après, la Société), société en commandite par actions ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158442, reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, enregistrée à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 décembre 2012, numéro 3014/12 de son répertoire, sous la relation EAC/2012/16885 (l'Acte),

une erreur s'est immiscée dans l'article 15 des statuts modifiés des versions anglaise et française de l'Acte, erreur relative aux dates de commencement et de fin de l'exercice social de la Société. Cette information a été indiquée erronément comme suit:

*Version anglaise erronée:*

"The Company's accounting year starts on the first of September and ends on the last day of August of the following year."

*Version française erronée:*

«L'exercice social commence le premier septembre et se termine le dernier jour du mois d'août de l'année suivante.»

RECTIFICATIF

Dans la mesure où aucune résolution des actionnaires n'a été prise à cet effet et que les dates de commencement et de fin de l'exercice social de la Société sont notées de façon erronée, il y a par conséquent lieu de le rectifier les passages précités de l'Acte comme suit:

*Version anglaise rectifiée:*

"The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year"

*Version française rectifiée:*

«L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de la même année.»

Toutes les autres dispositions de l'Acte restent par ailleurs inchangées.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Signé: Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 août 2013. Relation: EAC/2013/10462. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013114772/39.

(130139046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

**HSBC Global Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 25.087.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social le 26 juillet 2013 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a ré-élu comme Administrateurs jusqu'à la prochaine élection ordinaire qui se tiendra en 2014:
  - Monsieur Thies Clemenz, Administrateur, demeurant à, 66 Teryan Street, Yerevan 0009, Arménie;
  - Monsieur Didier Deleage, Président du Conseil d'Administration, demeurant en France, 4 Place de la Pyramide, La Défense 9, 92 800 Puteaux;
  - Monsieur George Efthimiou, Administrateur, demeurant au Royaume-Uni, 78 St James' Street, SW1 A 1HL Londres;
  - Monsieur Edgar Ng, Administrateur, demeurant à Hong Kong, 1 Queen's Road Central, Chine;
  - Monsieur David Silvester, Administrateur, demeurant au Royaume-Uni, 78 St James' Street, SW1 A1HL Londres;
  - Madame Sylvie Vigneaux, Administrateur, demeurant en France, 4 Place de la Pyramide, La Défense 9, 92 800 Puteaux;
- et
- Monsieur Michael Boehm, Administrateur, demeurant en Allemagne, 21/23 Königsallee, 40212 Düsseldorf.
2. L'Assemblée a pris note de la démission de Monsieur James Boucher avec effet au 21 juin 2013 de son mandat d'Administrateur de la Société.
3. L'Assemblée a ratifié la co-optation de Monsieur Dean Lam en tant qu'Administrateur avec effet au 25 juin 2013.
4. L'assemblée a élu Monsieur Dean Lam en tant qu'Administrateur, demeurant, 6<sup>th</sup> Floor, 18, CyberCity, Ebène, Mauritius, sous réserve de l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, jusqu'à la prochaine élection ordinaire qui se tiendra en 2014.
5. L'Assemblée a ré-élu KPMG Luxembourg S.à.r.l. dont le siège social se situe 9 Allée Scheffer, L-2550 Luxembourg, à la fonction de Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine élection ordinaire qui se tiendra en 2014.

*Pour HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS*  
HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2013114766/31.

(130139386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

**INTERGIN Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 47.115.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 29 juillet 2013*

Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Gerard Van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Gerard Van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013114778/23.

(130139109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**ING Direct, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 109.614.

—  
*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juillet 2013*

*Conseil d'Administration*

- Révocation de Monsieur Giovanni Ciarlariello avec effet au 11 juillet 2013:
- Nomination de Monsieur Mario Carrara en qualité d'administrateur de la Sicav ING Direct, (sous réserve de l'approbation de la CSSF), ING Direct Italy, Via Arbe 49, I-20125 Milan, Italie.

Le mandat de l'administrateur est accordé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes pour l'exercice clos en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Elise Valentin / Federico D'Ascanio

Référence de publication: 2013114776/19.

(130139652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**International Ventures Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 26.657.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2013*

1. La liquidation de la société INTERNATIONAL VENTURES CORPORATION S.A. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pour une durée de cinq ans au moins.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

MERLIS S.à r.l.

Signatures

Liquidateur

Référence de publication: 2013114779/17.

(130139654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**Janac Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.535.

—  
Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 07 août 2013 au siège social de la Société il a été décidé:

- d'accepter les démissions de:

- \* Mme Manuela D'Amore, gérant avec effet immédiat;
- \* Monsieur Benoît Dessy, gérant avec effet immédiat;
- \* Monsieur Cédric Finazzi, gérant avec effet immédiat;

de nommer avec effet immédiat et pour une période indéterminée en tant que gérant unique:

- Monsieur Martin Rutledge, résidant professionnellement 50, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Banque Domiciliaire  
Signatures

Référence de publication: 2013114789/18.

(130138930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

**IM Properties (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.311.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date 27 juin 2013*

1. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né à Dublin (Irlande), le 13 août 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8.8.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IM PROPERTIES (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013114774/16.

(130139821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

**High Field Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 85.406.

EXTRAIT

En date du 24 juillet 2013, l'assemblée générale des actionnaires a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Galina Incorporated, en tant que commissaire aux comptes, est acceptée avec effet immédiat.
- Viscomte S.à r.l., ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été nommé commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 août 2013.

Référence de publication: 2013114762/14.

(130139280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

**Ravara S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 76.591.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu par voie circulaire*

Agissant en leur qualité d'Administrateurs et constituant la totalité du Conseil d'Administration, élisent en leur sein, conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un Président, Monsieur Benoît PARMENTIER.

Fait à Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Certifié sincère et conforme

RAVARA S.A.

Benoît PARMENTIER / Leo CAERS

Administrateur / Administrateur

*Extract of the resolutions of the circular Board of Directors*

According to the article 64 (2) of the law dated August 10th, 1915 relating to commercial companies, the Directors decide to appoint Mr. Benoît PARMENTIER, as Chairman of the Board.

Luxembourg, July 24<sup>th</sup> 2013.

For true copy  
RAVARA S.A.  
Benoît PARMENTIER / Leo CAERS  
Director / Director

Référence de publication: 2013115682/24.

(130140392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

---

**REComm Sàrl Stuttgart LS54 SCS, Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 158.822.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 13 mai 2013, les associés ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de KPMG Luxembourg, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes dont l'exercice se clôture au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 août 2013.

Référence de publication: 2013115685/14.

(130140484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

---

**Redfields S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.104.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 5 août 2013:*

- Acceptation de la démission, avec effet au 23 avril 2013, de Madame Catherine Peuteman, gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2013115686/12.

(130140334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

---

**Rosewood Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 179.397.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen.

On the second of August.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The company Luxglobal Services S.à r.l., having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 160.089,

hereby represented by Ms. Peggy Simon, private employee with professional address at Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy established on July 31, 2013.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing company and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing company, represented as aforesaid, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

**Art. 1<sup>er</sup>. Form and Name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "ROSEWOOD INVESTMENTS S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 19. below.

**Art. 4. Corporate object.** The purpose of the Corporation is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

The company will be allowed to act as a commercial intermediary on the markets.

The company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

**Art. 5. Share capital.** The corporate capital is set at ONE HUNDRED TWENTY THOUSAND EURO (€ 120.000.-), divided in twelve thousand (12.000) shares having a par value of TEN EURO (€ 10.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 6. Transfer of shares.** The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 7. Meeting of the shareholders of the Company.** In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the single shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Friday of June at 10.00 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

**Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.** The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, or email.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 9. Management.** In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

**Art. 10. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable or email another director as his or her proxy.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Article 10 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 11. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.** The resolutions passed by the Sole Director are documented and written minutes held at the company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

**Art. 12. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 13. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 14. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

**Art. 15. Statutory Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

**Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 17. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

**Art. 18. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 19. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 19. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915 and the amendments hereto.

**Art. 20. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the amendments hereto.

#### *Transitory provisions*

a) The first business year begins on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2013.

b) The first annual General Meeting will be held in 2014.

#### *Subscription*

All the twelve thousand (12.000) shares have been subscribed by the company Luxglobal Services S.à r.l., having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 160.089.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of one hundred twenty thousand Euro (€ 120.000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation is estimated at about one thousand four hundred Euro (€ 1.400.-).

*Extraordinary general meeting*

The above named party, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1) The number of directors is fixed at four and the number of auditor at one.

2) The following are appointed directors:

- Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- Mr. Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- Mr. Rob SONNENSCHNEIN, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- The company Luxglobal Management S.à r.l., having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159.893, represented by its permanent representative Mr. Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, prenamed.

3) Has been appointed statutory auditor:

The company ZIMMER & PARTNERS S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 151.507.

4) The first term of office of the directors and the statutory auditor will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2018.

5) The registered office of the company is established at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

6) The board of Directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to a managing director.

7) Mr. Claude ZIMMER, prenamed, is nominated chairman of the board of directors.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, acting as above-stated, known to the undersigned notary by her name, Christian name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize.

Le deux août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

La société Luxglobal Services S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089,

représentée par Madame Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée le 31 juillet 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la société comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "ROSEWOOD INVESTMENTS S.A." (ci-après la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de la Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 19. ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobilières ou immobilières, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

La société pourra faire de l'intermédiation commerciale sur les marchés.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à CENT VINGT MILLE EUROS (€ 120.000.-), représenté par douze mille (12.000) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10.-) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 6. Transfert des Actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'Hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier vendredi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble ou par email une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

**Art. 9. Administration de la Société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble ou par email à un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

L'article 10 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 11. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 14. Signatures autorisées.** La Société sera engagée en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière) vis-à-vis des tiers par (i) les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés

**Art. 15. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre.

**Art. 17. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 18. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 19 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 19. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 20. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- a) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- b) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

#### *Souscription*

Toutes les douze mille (12.000) actions ont été souscrites par la société Luxglobal Services S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de CENT VINGT MILLE EUROS (€ 120.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents Euros (€ 1.400.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui du commissaire à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- Monsieur Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- La société Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893,

représentée par son représentant permanent Monsieur Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, prénommé.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

4.- Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2018.

5.- Le siège social est fixé à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la société et sa représentation à un administrateur-délégué.

7.- Monsieur Claude ZIMMER, prénommé, est nommé président du conseil d'administration.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 août 2013 Relation: ECH/2013/1491. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 08 août 2013.

Référence de publication: 2013115688/438.

(130139670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

**PhotoTechLuxco 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 163.216.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 31 Mai 2013;*

- La société PricewaterhouseCoopers, société coopérative, régie par les lois du Luxembourg, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65477, a été nommée réviseur d'entreprises agréé avec effet immédiat et cela jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

- Il a été décidé de ratifier la cooptation de l'administrateur suivant, décidée par le Conseil d'Administration de la Société en date du 19 April 2012:

\* M. Ian Kent, employé privé, né le 3 décembre 1976 à Birmingham (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 47, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur Ian Kent a été reconduit comme administrateur de la Société avec effet immédiat et cela jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2013116264/22.

(130141122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

**Pouso Alegre Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.419.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen.

On the twenty ninth day of July.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The company MG BRAZIL LIMITED, with its registered office at Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, VG 1110, British Virgin Islands, registered at the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1782363.

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

**Art. 2.** The company's name is "Pouso Alegre Investments S.à r.l."

**Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

**Art. 4.** The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited duration.

**Art. 6.** The corporate capital is set at eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-) represented by eighteen (18) shares of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between

the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 7.** The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 8.** The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 9.** Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

**Art. 10.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

**Art. 11.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

**Art. 12.** The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

**Art. 13.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

**Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

**Art. 15.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

**Art. 16.** Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

**Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 18.** The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 20.** In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**Art. 21.** With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

**Art. 22.** Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

#### *Transitory dispositions*

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2013.

#### *Subscription and Payment*

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the eighteen (18) shares of one thousand Euro (USD 1,000.-) each.

All the eighteen (18) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-) is now at the free disposal of the company

#### *Expenses*

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand five hundred euro (EUR 1,800.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The following persons are appointed as manager of the category A and manager of the category B of the company for an unlimited duration:

##### *Manager of the category A:*

- Mr. Ernesto WERNER, company director, born in Buenos Aires (Argentina), on 24 July 1953, residing professionally at Ravelo 76, La Horqueta, Boulogne, 1609, Buenos Aires (Argentina).

##### *Manager of the category B:*

- Mrs. Valerie PECHON, company director, born in Caracas (Venezuela), on 10 November 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Second resolution*

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Declaration*

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Esch-sur-Alzette on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize.

Le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

La société MG BRAZIL LIMITED, avec siège à Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, VG 1110, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du «Registrar of Corporate Affairs» des Iles Vierges Britanniques Virgin Islands sous le numéro 1782363

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pré-qualifiée, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "Pouso Alegre Investments S.à r.l.".

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à dix-huit mille Dollars des Etats-Unis (USD 18.000,-), représenté par dix-huit (18) parts sociales de mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 22.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

115509

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

*Souscription et Paiement*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les dix-huit (18) parts sociales d'une valeur nominale de mille Dollars des Etats Unis (USD 1.000,-) chacune.

Toutes les dix-huit (18) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de dix-huit mille Dollars des Etats Unis (USD 18.000,-) est dès à présent à disposition de la société.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Résolutions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les personnes suivantes sont nommées gérant de catégorie A et gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

*Gérant de catégorie A:*

- Monsieur. Ernesto WERNER, administrateur de sociétés, né à Buenos Aires (Argentine), le 24 juillet 1953, demeurant professionnellement à Ravelo 76, La Horqueta, Boulogne, 1609, Buenos Aires (Argentine).

*Gérante de catégorie B:*

- Madame Valerie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Deuxième résolution*

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 août 2013. Relation: EAC/2013/10472.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013116265/356.

(130140771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

**Pocanto S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 157.971.

*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 12 août 2013*

Présents: Frank ROSENBAUM, administrateur

Claude ZIMMER, administrateur

Excusé: Michèle SCHMIT, administrateur

Les administrateurs présents ont pris note de la démission de Madame Michèle Schmit de ses fonctions d'administrateur de la société et décident, conformément à l'article 51, paragraphe 4, de la loi modifiée du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, de coopter:

Monsieur Roland WEBER

né le 16 mars 1963 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg)  
demeurant professionnellement à 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg  
comme administrateur en remplacement de l'administrateur Madame Michèle Schmit, démissionnaire.  
Cette nomination sera soumise à ratification lors de la plus prochaine Assemblée Générale des actionnaires.  
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frank ROSENBAUM / Claude ZIMMER  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013116278/22.

(130140947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

**Promontory Financial Group Canada, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 146.435.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2013.

Promontory Financial Group Canada S.à r.l.  
P.L.C. van Denzen  
*Gérant A*

Référence de publication: 2013116268/14.

(130140946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

**Open Assessment Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.  
R.C.S. Luxembourg B 179.450.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-third day of July.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Centre de Recherche Public Henri Tudor, a public establishment (établissement public), having its seat at 29, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number J 38 (hereafter "CRP Tudor"),

Mr Marc Oswald, born in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg on June 9, 1959, residing at 111 Harkins Road, Woodside, CA 94062, USA,

Mr Patrick Plichart, born in Mons, Belgium on 11 June 1980, residing at 10, Rue de Toernich, B-6700 Arlon, Belgium,

Mr Thibaud Latour, born in Namur, Belgium on January 11<sup>th</sup> 1971, residing at 42, Rue Saint-Jean, B-6700 Arlon, Belgium, and

Mr Romain Martin, born in Ettelbruck, (Grand Duchy of Luxembourg) on 1<sup>st</sup> March 1968, residing at 4, route de Luxembourg L-4972 Dippach Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

holding the Five Millions Shares (5,000,000) shares in the share capital of the Company.

The Shareholders are hereby represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

- the Shareholders are the actual shareholders of Open Assessment Technologies S.A, a société anonyme, organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at, 9 avenue des Hauts-Fourneaux L-4362 Esch-sur-Alzette, (Grand Duchy of Luxembourg), under process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, and incorporated pursuant to a deed drawn up by Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), dated July 22<sup>nd</sup>, 2013, whose articles are in process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter referred as to the "Company");

- the articles of incorporation of the Company (the "Articles") have not been amended since the incorporation of the Company;

All this having been declared, the appearing parties, holding Five Millions (5000,000) shares corresponding to 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders RESOLVES to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of fifteen thousand one hundred fifty-three euro and six cents (EUR 15,153.06.-) so as to bring the Company's capital from its current amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) to forty-six thousand one hundred fifty-three euro and six cents (EUR 46,153.06) by the creation and issue of two million four hundred forty-four thousand two hundred sixty (2,444,260) Shares without par value of (hereafter referred as to the "New Shares") to be fully subscribed and fully paid-up by contribution in cash with a share premium of one million four hundred fifty three thousand eight hundred forty-six euro and ninety-four cents (EUR 1,453,846.94).

*Second resolution*

Mr. Marc Oswald, Mr Romain Martin, Mr. Patrick Plichart and Mr Thibauld Latour RESOLVE to waive to their preferential subscription right.

*Third resolution*

The Shareholders RESOLVE to approve the subscription of the New Shares by:

- Centre de Recherche Public Henri Tudor, a public establishment (établissement public), having its seat at 29, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number J 38, hereby represented by Mr Max MAYER, prenamed, by virtue of one proxy established under private seal and the payment for such New Shares by a contribution in cash of an amount of four thousand eight hundred thirty seven euro and sixteen cents (EUR 4,837.16) and a share premium of four hundred sixty four thousand one hundred sixty two euro and eighty-four cents (EUR 464,162.84)

- Cito B.V., a private company with limited liability whose principal offices are located at Amsterdamsseweg 13, 6814 CM Arnhem, the Netherlands, hereby represented by Mr Max MAYER, prenamed, by virtue of one proxy established under private seal and the payment for such New Shares by a contribution in cash of an amount of ten thousand three hundred fifteen euro and ninety cents (EUR 10,315.90) and a share premium of nine hundred eighty-nine thousand six hundred eighty-four euros and ten cents (EUR 989,684.10).

The amount of one mille four hundred sixty nine thousand euro (EUR 1,469,000.-) is at the free disposal of the company as proof was given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this.

As a result of the following capital increase, the shareholders own a number of the Company's shares as mentioned in the table below:

Shareholder	Number of shares	Share capital in EUR
Centre de Recherche Public Henri Tudor . . . . .	4740,116	29,387.61
Cito B.V. . . . .	1663,894	10,315.9
Marc Oswald . . . . .	383,250	2376.15
Patrick. Plichart . . . . .	383,250	2376.15
Thibaud Latour . . . . .	219,000	1,357.80
Romain Martin . . . . .	54,750	339.45
Total . . . . .	7,444,260	46,153.06

*Fourth resolution*

The Shareholders RESOLVE to amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company so that it will henceforth read as follows:

"The corporate capital is set at forty-six thousand one hundred fifty-three euro and six cents (EUR 46,153.06) represented by seven million for hundred forty-four thousand two hundred sixty (7,444,260) shares without par value having all the same rights."

*Fifth resolution*

The Shareholders Resolve to amend the articles 6, 7, 8, 9, 10 and 11 of the articles of incorporation of the Company so that they will henceforth read as follows:

**Art. 6.** In case of plurality of shareholders, the Company shall be managed by a board of directors (the "Board of Directors" or the "Board") composed of at least three members (each, a "Director", collectively the "Directors"), divided

into one or more directors of class A (the "A Director(s)", who shall be Luxembourg resident(s)) and one or more directors of class B (the "B Director(s)"). The Directors need not to be Shareholders of the Company.

there shall at all times be no less than three Directors who need not be shareholders.

In the case where the company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders.

The Directors will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

**Art. 7.** The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two Directors so request.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least two Directors, including anyone A Director and any one B Director, are present or represented at the meeting of the Board of Directors.

**Art. 8.** The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any Director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the Board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the company.

**Art. 9.** The Company will be bound by the joint signature of any A Director and any B Director of the Company or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors or by any A Director and any B Director of the Company, acting jointly. Towards third parties, in all circumstances, the company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of Directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the company and the representation of the company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

**Art. 10.** The Board of Directors or two Directors, including anyone A Director and any one B Director may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more Directors, who will be called managing directors.

However, the first managing director may be appointed by the general meeting of shareholders.

It may also commit the management of all the affairs of the company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigation involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for its purpose".

There being no further business, the meeting is terminated.

### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,600.-.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

After the document having been read and explained to the appearing person, the present deed has been signed by the appearing person together with the undersigned notary.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois juillet,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

#### ONT COMPARU:

Centre de Recherche Public Henri Tudor, un établissement public, ayant son siège au 29, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistré auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro J 38 (ci-après "CRP Tudor"),

M. Marc Oswald, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 9 Juin 1959, résidant au 111 Harkins Road, Woodside, CA 94062, USA,

M. Patrick Plichart, né à Mons, Belgique le 11 juin 1980, résidant au 10, Rue de Toernich, B-6700 Arlon, Belgique,

M. Thibaud Latour, né à Namur, Belgique le 11 Janvier 1971, résidant au 42, Rue Saint-Jean, B-6700 Arlon, Belgique,

et M. Romain Martin, né à Ettelbruck, Grand-duché de Luxembourg le 1<sup>er</sup> mars 1968, résidant au 4, route de Luxembourg L-4972 Dippach Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

détenant les cinq millions (5.000.000) d'actions dans le capital social de la Société

Les Actionnaires sont ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu de procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- Les Actionnaires sont les actionnaires actuels de Open Assessment Technologies S.A., une société anonyme, organisée et existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9 avenue des Hauts-Fourneaux L-4362 Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en cours d'enregistrement auprès du registre du commerce et des sociétés et constituée par acte notarié par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 juillet 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»);

- Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution de la Société;

Ces faits ayant été déclarés, les parties comparantes, détenant les cinq millions (5000,000) actions correspondant à 100% du capital social de la Société, représenté comme ci-dessus, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Les Actionnaires Décident d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de quinze mille cent cinquante-trois euros and six cents (15.153,06 EUR) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à quarante-six mille cent cinquante-trois euros et six cents (46.153,06 EUR) par la création et la libération de deux millions quatre cent quarante-quatre mille deux cent soixante (2.444.260) actions sans valeur nominale (ci-après les «Nouvelles Actions») intégralement souscrites et libérées par paiement en numéraire avec une prime d'émission d' un million quatre cent cinquante-trois mille huit cent quarante-six euros et quatre-vingt-quatorze cents (1,453,846,94 EUR).

#### Deuxième résolution

M. Marc Oswald, M. Romain Martin, M. Patrick Plichart et M. Thibault Latour décident de renoncer à leur droit de préférentiel de souscription.

### Troisième résolution

Les Actionnaires Décident d'approuver la souscription des Nouvelles Actions par:

Centre de Recherche Public Henri Tudor, un établissement public, ayant son siège au 29, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistré auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro J 38 ici représenté par Monsieur Max MAYER, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, et le paiement pour ces Nouvelles Actions d'un apport en numéraire d'un montant de quatre mille huit cent trente-sept euros et seize cents (4.837,16 EUR) et une prime d'émission de quatre cent soixante-quatre mille cent soixante-deux euros et quatre-vingt-quatre cents (464.162,84 EUR).

Cito B.V. une société de droit privé a responsabilité limitée dont le siège social est situé à Amsterdamseweg 13, 6814 CM Arnhem, Pays-Bas, ici représentée par Monsieur Max MAYER, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, et le paiement pour ces Nouvelles Actions d'un apport en numéraire d'un montant de dix mille trois cent quinze euros et quatre-vingt-dix cents (10.315,90 EUR) et une prime démission de neuf cent quatre-vingt-neuf mille six cent quatre-vingt-quatre euros et dix cents (989,684.10- EUR).

La somme d'un million quatre cent soixante-neuf mille euros (1.469.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Suite à cette augmentation de capital, les actionnaires détiennent respectivement le nombre d'actions suivant dans la Société:

Actionnaire	Nombre d'actions	Capital social en EUR
Centre de Recherche Public Henri Tudor, . . . . .	4.740.116	29.387,61
Cito B.V.	1.663.894	10.315,90
Marc Oswald	383.250	2.376,15
Patrick Plichart	383.250	2.376,15
Thibaud Latour	219.000	1.357,80
Romain Martin	54.750	339,45
Total	<u>7.444.260</u>	<u>46.153,06</u>

### Quatrième résolution

Les Actionnaires décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5, premier paragraphe des statuts de la Société, lequel devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à à quarante-six mille cent cinquante-trois euros et six cents (46.153,06 EUR) représenté par sept millions quatre cent quarante-quatre mille deux cent soixante (7.444.260) actions sans valeur nominale ayant les mêmes droits.»

### Cinquième résolution

Les actionnaires décident de modifier les articles 6, 7, 8, 9, 10 et 11 des statuts de la société, lesquels auront la teneur suivante:

« **Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration» ou le «Conseil») composé de trois membres au moins (chacun, un «Administrateur» ou collectivement les «Administrateurs»), répartis en un ou plusieurs administrateurs de classe A (le/les «Administrateur(s) A», lequel/ lesquels sera/seront résident(s) luxembourgeois) et un ou plusieurs administrateurs de classe B (le/les «Administrateur (s) B»). Les Administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Il y aura à chaque fois pas moins de trois Administrateurs qui n'auront pas besoin d'être actionnaires.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

Les Administrateurs restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Dans le cas où un administrateur est élu sans indication de la durée de son mandat, il est réputé avoir été élu pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un Administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les Administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux Administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 9.** La Société est engagée par la signature conjointe de tout Administrateur A et de tout Administrateur B de la Société ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration ou par tout Administrateur A et tout Administrateur B de la Société, agissant conjointement.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le Conseil d'administration ou deux des Administrateurs, en ce compris un Administrateur A et un Administrateur B, pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière de la Société à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, qui seront appelés «Administrateur délégué».

Toutefois, le premier Administrateur-Délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un Administrateur Délégué à ces fins».

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 2.600,- EUR.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des dites parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg (Grand - Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Joseph ELVINGER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juillet 2013. Relation GRE/2013/3136. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013116250/297.

(130141207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---

**Prospector New Building S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 165.372.

—  
Veillez prendre note que l'associée Prospector Offshore Drilling Limited (Cyprus) a désormais son siège social à 249, 28 Oktovriou & Aimiliou Chourmouziou, office/flat M5, 3035 Limasol, Chypre.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Prospector New Building S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013116269/13.

(130141124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

**PhotoTechLuxco 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 163.177.

—  
*Extrait des résolutions prises par les associés de la Société lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 24 juillet 2013*

Il a été décidé de ratifier la cooptation de l'administrateur suivant, décidée par le Conseil d'Administration de la Société en date du 19 April 2012:

- M. Ian Kent, employé privé, né le 3 décembre 1976 à Birmingham (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 47, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

M. Ian Kent a été reconduit comme administrateur de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013116263/18.

(130141109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

**Outback S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 143.344.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.08.2013.

*Pour: OUTBACK S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Tania Bernat

Référence de publication: 2013116259/15.

(130141394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

**Adon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 37.175.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires réunie le 26 juillet 2013 à 11:00 heures*

Lors de l'assemblée générale tenue au siège social de la société le 26 juillet 2013, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

- L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2015.

- L'adresse professionnelle des administrateurs et du délégué à la gestion journalière est transférée du 34A, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg au 34B, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

- L'assemblée reconduit le mandat de Monsieur Fernand ENTRINGER aux fonctions de délégué à la gestion journalière pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Pour extrait conforme

ADON SA

*Un mandataire de la société*

Référence de publication: 2013116471/21.

(130141469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

**Adrenova S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 135.738.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2012 tenue à 18.30 heures le 1<sup>er</sup> Juillet 2013*

*Extrait des résolutions*

4- L'assemblée générale a pris connaissance du changement d'adresse de l'administrateur et administrateur-délégué société Servigest S.A., RCS Luxembourg B 80.516, du 8, rue Dicks, au 33, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

5- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

- *Administrateurs:*

\* Servigest S.A., R.C.S. Luxembourg B 80.516, 33, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

\* Compagnie de Gestion S.A., R.C.S. Luxembourg B 97.878, 8, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

\* Gestion & Administration S.A., Company Nr. 29441, Vaea Street, Lev.2, Nia Mall, WS Apia, Samoa Occidentales;

- *Administrateur-délégué:*

\* Servigest S.A., R.C.S. Luxembourg B 80.516, 33, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

- *Commissaire aux comptes:*

\* Wilbur Associates Ltd, IBC 125200, Union court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street n° S-E2, Nassau, N-8188 Bahamas

qui tous acceptent, pour l'exercice 2013 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Référence de publication: 2013116472/24.

(130141819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

**Aquality S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.465.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the first day of the month of August.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) CIU S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office in L-9560 Wiltz, 21, rue du X Septembre and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 162.082,

hereby represented by Mr Louis FELICETTI, employee, residing professionally in L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch by virtue of a proxy given under private seal on 5 July 2013;

2) AVDD Holding BV, a company governed by the laws of the Netherlands, with registered office in NL-5131 AA Alphen, 1, Zandheining and registered with the Chamber of Commerce Zuidwest-Nederland under the number 817173328,

hereby represented by Mr Louis FELICETTI, employee, residing professionally in L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch by virtue of a proxy given under private seal on 28 Juni 2013.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as above-mentioned, requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which is herewith established as follows:

### Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Aquality S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the boundaries of the municipality by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The Company may act as a holding for any Intellectual property, including but not limited to intangible assets, such as musical, literary, and artistic works, discoveries and inventions, words, phrases, symbols, designs, copyright, trademarks, patents, industrial design rights, trade dress, and trade secrets.

The Company may carry out any commercial, financial or investment operations and any transactions which relate directly or indirectly to the forgoing object.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any other similar event affecting one or several shareholders.

### Chapter II. Capital. Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-), all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any Manager at the place indicated in the convening notice. Any such notice shall specify the agenda and the nature of the business to be transacted.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all Managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing by any means of communication allowing for the transmission of a written text.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Kehlen or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all the Managers present or represented at the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first Friday of June at 3 p.m. CET.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation

or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

## Chapter V. Financial year, Financial Statements, Distribution of profits

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the annual general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions. In addition, at any time, the general meeting of shareholders shall have the power to make any further distribution in the same manner as the annual general meeting of shareholders provided there are enough available funds.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders on the basis of interim accounts. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

### Chapter VII. Applicable law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
CIU S.à r.l. ....	EUR 6,250.-	50	EUR 6,250.-
AVDD Holding BV .....	EUR 6,250.-	50	EUR 6,250.-
Total: .....	EUR 12,500.-	100	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated to approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

#### *Transitory provisions*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

#### *Resolutions of the Shareholders*

##### *First resolution*

The incorporating Shareholders resolve to establish the registered office in L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, Grand Duchy of Luxembourg.

##### *Second resolution*

The incorporating Shareholders resolve to set at two the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Farzad RASTI, Managing director, born on 7<sup>th</sup> April 1960 in Teheran (Iran), residing at 2, Lovett Gardens, Maidenhead, Berks SL6 8HQ, The United Kingdom;

- Mr Roger Johannes Alexander WENSINK, Managing director, born on 30<sup>th</sup> June 1958 in Bussum (the Netherlands), residing in NL-5131 AA Alphen, 1, Zandheining.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing parties, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le premier jour du mois d'août.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1) CIU S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourg, ayant son siège social à L-9560 Wiltz, 21, rue du X Septembre, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 162.082,

représentée par Monsieur Louis FELICETTI, employé, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, en vertu d'une procuration donnée le 5 juillet 2013;

2) AVDD Holding BV, une société régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Zandheining 1, NL-5131 AA Alphen, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce Zuidwest-Nederland sous le numéro 817173328,

représentée par Monsieur Louis FELICETTI, employé, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, en vertu d'une procuration donnée le 28 juin 2013.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, dénomination, siège, objet, durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Aquality S.à r.l.»

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit au sein de la municipalité par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société peut exploiter n'importe quelle propriété intellectuelle, y compris, mais non limité même les immobilisations incorporelles, comme la comédie musicale, les oeuvres littéraires et artistiques, les découvertes et inventions, les mots, les expressions, les symboles, les conceptions, le droit d'auteur, les marques déposées, les brevets, les droits de design industriel, la marque de fabrique et les secrets de fabrication.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, l'insolvabilité, faillite ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs des associés.

### Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur au pair comptable. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérants, Commissaires

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exigera, ou sur convocation de tout Gérant au lieu indiqué dans la convocation. Une telle convocation indiquera l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter.

Une convocation écrite devra être transmise pour toutes les réunions du Conseil de Gérance à tous les Gérants au moins 24 (vingt-quatre) heures avant de la date prévue pour une telle réunion, sauf en cas d'urgence, dans lequel cas la nature de ces circonstances devra être énoncée dans la convocation de la réunion du Conseil Gérance.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés, et d'avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il pourra être renoncé à la convocation par consentement écrit énoncé par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Kehlen ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les décisions du Conseil de Gérance seront enregistrées sous forme de procès-verbaux signés par tous les Gérants présents ou représentés lors de la réunion. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société, à condition qu'un tel engagement soit en conformité avec ces Articles ainsi qu'avec les dispositions applicables de la Loi.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

**Art. 17. Commissaires.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier vendredi de Juin à 15 heures HEC.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 25. Procès-verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice social, comptes annuels, distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale annuelle des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions. De plus, l'assemblée générale des associés a, à tout moment, le pouvoir d'effectuer des distributions supplémentaires de la même façon que lors de l'assemblée générale annuelle des associés sous réserve qu'il y ait suffisamment de fonds disponibles.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés sur base de comptes intérimaires. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

### Chapitre VI. Dissolution. Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et paiement*

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
CIU S.à r.l. ....	EUR 6.250,-	50	EUR 6.250,-
AVDD Holding BV . . . . .	EUR 6.250,-	50	EUR 6.250,-
Total: . . . . .	EUR 12.500,-	100	EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille Euros (EUR 1.000,-).

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2013.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

##### *Première résolution*

Les Associés ont décidé d'établir le siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, Grand-Duché de Luxembourg.

##### *Deuxième résolution*

Les Associés ont décidé de fixer à deux le nombre de Gérants et ont décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Monsieur Farzad RASTI, Directeur général, né le 7 avril 1960 à Téhéran (Iran), demeurant au 2 Lovett Gardens, Maidenhead, Berks SL6 8HQ, Royaume-Uni;
- Monsieur Roger Johannes Alexander WENSINK, Directeur général, né le 30 juin 1958 à Bussum (Pays-Bas), demeurant à NL-5131 AA Alphen, 1, Zandheining.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande des parties comparantes de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la

demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: L. FELICETTI, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 2 août 2013. Relation: DIE/2013/9588. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

*Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013116457/570.

(130141518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**ECOTRANS Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 106.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / J. Adriaens

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013113923/11.

(130138130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

---

**Enerdeal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 149.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013113931/10.

(130138462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

---

**Euro Asia Investment SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.993.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO ASIA INVESTMENT S.A.

Référence de publication: 2013113940/10.

(130138768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

---

**Fedi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 38.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FEDI S.A.*

Référence de publication: 2013113957/10.

(130138301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

---

**KAG Investments Fund SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 161.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
KAG Investments Fund SICAV-FIS  
Signature

Référence de publication: 2013114056/13.

(130138630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

---

**Fifth Ave Participations, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2336 Luxembourg, 6, Montée Pilate.  
R.C.S. Luxembourg B 135.043.

Par la présente je vous fais part de ma décision de démission de mes fonctions de gérant de la société FIFTH AVE PARTICIPATIONS SARL B135.043 en date du 1<sup>er</sup> août 2013.

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Benoît ANDRIANNE.

Référence de publication: 2013113959/10.

(130138455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

---

**Finplat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 46.611.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013113961/10.

(130138335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

---

**Fitness Project S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 106.478.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FITNESS PROJECT S.A.

Référence de publication: 2013113962/10.

(130138004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

---

**FMS Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 101.240.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013113968/10.

(130138337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

---

**Howe Street Vancouver (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 30.730,50.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 161.465.

—  
Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 13 mai 2013, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de Réviseur d'entreprises agréé de KPMG Luxembourg, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013114003/14.

(130138792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

---

**Future Group Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 19.936.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013113972/11.

(130138307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

---

**Future Management Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 87.501.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013113974/11.

(130138306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

---

**Gottex Management S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 111.933.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013113977/10.

(130138428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

---

**Gazon Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 164A, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 133.203.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013113987/10.

(130138012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

---

**Havana Club Know-How S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 4.560.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 97.142.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Pour la société  
Un mandataire

Référence de publication: 2013114001/12.

(130138188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

---

**Grosvenor Hexagone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 109.168.

Les Comptes Consolidés au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013113982/10.

(130138636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

---

**Gambit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4934 Hautcharage, 23, rue du Moulin.  
R.C.S. Luxembourg B 164.852.

*Extrait de la résolution de l'associé unique du 6 août 2013*

Le siège social est transféré du 19, rue du Moulin, L - 4934 Hautcharage au 23, rue du Moulin, L - 4934 Hautcharage.

Pour extrait conforme.

Hautcharage, le 6 août 2013.

Référence de publication: 2013113984/11.

(130138347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

---

**GRUPO FREDERIC CHAMMAS, S.à r.l. Spf, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 93.208.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013113999/10.

(130138516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

---

**Constance Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 24.522.

*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique*

En date du 5 août 2013, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Abdelhakim CHAGAAR, en tant que administrateur de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer Monsieur Michael VERHULST, né le 25 août 1969 à Almelo, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que administrateur de la Société, et ce avec effet immédiat. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2018.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

*Administrateurs:*

- Richard BREKELMANS
- Joost TULKENS
- Michael VERHULST

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013115356/23.

(130140061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

---

**D&L Immo S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4742 Pétange, 81A, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg E 5.088.

Il résulte de la constitution de la société civile immobilière, «D&L - IMMO S.C.I.», établie et ayant son siège social au 81a, rue des Jardins, L-4742 Pétange, reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 27 mai 2013, déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés le 30 mai 2013, référence: L130085961, publié au Mémorial C N°1684 du 13 juillet 2013, que le code postal du siège social a été erronément indiqué. Le code postal du siège social est L-4742 et non L-4247.

Il y a donc lieu de rectifier le code postal en L-4742.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 août 2013. Relation: EAC/2013/10447. Reçu douze euros 12,00 €.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 août 2013.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013115369/18.

(130140367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

---

**Europa Wanda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 139.281.

*Extrait de la résolution adoptée par l'associé unique de la Société à Luxembourg en date du 24 juillet 2013*

Il résulte de la résolution adoptée par l'associé unique de la Société en date du 24 juillet 2013 que l'associé unique a décidé de:

1. prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur Peter Cluff, gérant de la Société, avec effet au 24 juillet 2013.
2. Elire, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de la Société Monsieur Kevin D'Arcy, né le 12 novembre 1975 à Zaf, Irlande et résidant professionnellement au 15 Sloane Square, GB-SW1W 8ER, Londres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013115392/17.

(130140338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

---

**Egon Diamond S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.318.735,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 55.785.

*Extract of resolutions taken at the Annual General Meeting held exceptionally on July 22, 2013*

1. The mandate of the Company RSM Audit Luxembourg S. à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, with registered office at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg as Independent Auditor is renewed for a term of one year, until the Annual General Meeting of the year 2014.

Certified true

**Suit la traduction française**

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 22 juillet 2013*

1. Le mandat de Réviseur d'Entreprises Agréée de la société RSM Audit Luxembourg S. à r. l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg est renouvelé pour une période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Certifiée sincère et conforme

Référence de publication: 2013115403/19.

(130140354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

---

**F.C. Yellow Boys Weiler-la-Tour a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-5770 Weiler-la-Tour, 42, rue Schlammetsté.

R.C.S. Luxembourg F 7.337.

*Beschluss der Generalversammlung vom 11. Juli 2013*

Artikel 15 wird abgeändert wie folgt:

" **Art. 15.** Die Generalversammlung wird geleitet durch den Präsidenten, in dessen Verhinderungsfall durch den Vize-Präsidenten und subsidiarisch durch das älteste Mitglied des Vorstandes. Die Generalversammlung ist beschlussfähig unabhängig von der Anzahl der anwesenden Mitglieder. Ihre Beschlüsse erfolgen mit einfacher Stimmenmehrheit, mit Ausnahme jener Fragen, welche von Rechts wegen oder aufgrund der Statuten eine andere Mehrheit erfordern.

Stimmberechtigt sind alle aktiven Mitglieder, welche das 18. Lebensjahr erreicht haben. Aktive Mitglieder, die zum Datum der Generalversammlung das 18. Lebensjahr nicht vollendet haben, sind stimmberechtigt, sofern sie durch ihren gesetzlichen Vormund vertreten werden. Jedes aktive Mitglied besitzt nur eine Stimme."

Bei Stimmgleichheit gibt die Stimme des Präsidenten resp. seines Stellvertreters den Ausschlag.

Prokurationen sind nicht zulässig."

Référence de publication: 2013115412/18.

(130140108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

---

**F.P.T. Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 53.084.

*Extrait des résolutions du conseil d'administration prises en date du 31 juillet 2013*

Il résulte des résolutions écrites du Conseil d'administration tenu en date du 31 juillet 2013, que:

Après avoir constaté que Madame Chloé Gaubert s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 31 juillet 2013, les Administrateurs restants décident, conformément aux statuts de la Société et à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Madame Agnes Ludász, employée privée, née à Kerepestarcsa (Hongrie) le 19 septembre 1982, demeurant professionnellement au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet au 31 juillet 2013, en remplacement de Madame Chloé Gaubert, Administrateur démissionnaire, dont elle achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par résolutions des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

FPT HOLDING SA

Référence de publication: 2013115413/19.

(130140328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

---

**Fusion Funding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.099.

*Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 5 août 2013*

L'actionnaire unique de Fusion Funding Luxembourg S.à r.l. (la Société), Stichting ESPV, a décidé:

- (i) de révoquer Mme Amiirah Romjhon de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat au 5 août 2013;
- (ii) de nommer en tant que gérant de la Société, avec effet au 5 août 2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018, Luxembourg Corporation Company S.A., une société anonyme existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.37.974..

Fusion Funding Luxembourg S.à r.l.

Au nom et pour le compte de la société

Référence de publication: 2013115424/17.

(130140428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

---

**Financière Forêt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.322.025,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 111.888.

---

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 juillet 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission d'Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant de type B, avec effet au 15 avril 2013.

2. Acceptation de la démission de Benoît Chéron, avec adresse au 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, de son mandat de Gérant de type B, avec effet au 26 juin 2013.

3. Renouvellement du mandat des gérants suivants:

- Michel Paris, Gérant de classe A, avec adresse professionnelle au 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France

- Fabrice Fouletier, Gérant de type B, avec adresse professionnelle au 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France

- Dominique Robyns, Gérant de type B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

4. Nomination d'Emmanuel Maurice Mougeolle, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant de classe B, avec effet au 15 juillet 2013 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

5. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013115419/28.

(130140490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

---

**EQT Mezzanine SSP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 109.650.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013115405/10.

(130140309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

---

**Cicade S.C.P., Société Civile Particulière.**

Siège social: L-3345 Leudelange, 15, rue Belle Vue.

R.C.S. Luxembourg E 1.230.

---

- Suite à plusieurs cessions de parts, l'article 5 des statuts de la société se trouve modifié comme suit:

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 25.000,00 (vingt-cinq mille euros) représenté par 1.000 (mille) parts d'intérêts d'une valeur de EUR 25,00 (vingt-cinq euros) chacune.

Les 1.000 parts d'intérêts sont réparties comme suit:

M. Claude Bindels, pharmacien, demeurant 15, rue Belle Vue, L-3345 Leudelange . . . . .	500
Mme Bindels, née Andrée Kauthen, documentaliste, demeurant 15, rue Belle Vue, L-3345 Leudelange . . . . .	500
	<u>1.000</u>

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013115350/16.

(130140021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

---

**Domaine Paradisu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 86.485.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013115384/10.

(130140494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

---

**Consepio S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 147.184.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 août 2013.

Pour: *CONSEPIO S.A. SPF*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Lucile Wernert

Référence de publication: 2013115355/15.

(130140560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

---

**Continental Investment Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 161.861.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013115359/12.

(130140352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

---

**Bolea Capital Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.324.

*Extrait du procès-verbal de la réunion des associés tenue à Luxembourg, le 06 août 2013*

*Résolution:*

En date du 6 août 2013, par acte sous signe privé ont procédé à la cession des parts de la manière suivante.

Monsieur Rolf Winkelmann "le cédant", né le 14 novembre 1962 à Siselen, Suisse, demeurant au 3, Burgweid, CH-6340 Baar/ZG, Suisse propriétaire de 250.000 parts d'une valeur nominale de 1.000 Euro chacune, cède:

250.000 parts sociales à Monsieur Thomas DÜRR, né le 12 septembre 1961 à Zürich, Suisse, demeurant au 44, rue d'Itzig, L-5852 Hesperange, Luxembourg, qui deviens ainsi l'actionnaire unique de la société Bolea Capital Gestion S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013115908/17.

(130141065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---

**AG-NET Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 69.217.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115866/9.

(130140984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---

**An der Klaus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 83.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115871/9.

(130141188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---

**Angela & Antoine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 156.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115872/9.

(130141098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---

**Avila 2 SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 104.380.

Les comptes annuels au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115889/9.

(130141361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---

**Bevo S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 135.361.

Der Jahresabschluss auf den 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115901/9.

(130141412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---